



PV N°1/2024
CONSEIL MUNICIPAL
du 29 janvier 2024

Nombre de Conseillers : en exercice : 18 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PESCHADOIRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON, Maire.

PRÉSENTS : Florent MONEYRON, Dominique CHAZEAU, Jean-Hugues GRANJON, Nicole BOUCHERAT, Christophe CHEZE, Sandrine CHALARD, Pierre FORCE, Gérard MARCIN, Marie-Claire GRENIER, Jean-Louis DERBIAS, Diego DIAZ, Catherine BONNOT, Carine BACONNIER et Célia MEZEIX.

ABSENTS : Lucien MOULIN et Yolande DARD

Ont donné procuration : Bernard SAXER à Florent MONEYRON, Isabelle MALON à Marie-Claire GRENIER.

Sandrine CHALARD est désignée secrétaire de séance.

Budget général : Engagement du quart des dépenses/Budget Assainissement : Engagement du quart des dépenses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP+DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des dépenses d'investissement nouvelles dès le début de l'année et avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité

FIC 2024 – Aménagement de bourg en traverse départementale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il y aurait lieu de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2024 pour l'attribution d'une subvention pour la partie reste à charge de la Commune. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité

Autorisant le recrutement de vacataires et d'agents contractuels de remplacements

Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération de principe l'autorisant à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité

CCEDA – PLUi-H – Instauration du sursis à statuer

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal qu'à compter de la publication de la délibération peut décider de surseoir à statuer. Le sursis à statuer doit être motivé et ne peut excéder deux ans. A l'expiration du délai de validité du sursis à statuer, une décision doit sur simple confirmation par l'intéressé de sa demande, être prise par le maire dans un délai de deux mois suivant la confirmation. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité



CCEDA – Avenant aux conventions du service mutualisé :

INSTRUCTION APPLICATION/AUTORISATION DROIT DU SOL (ADS) PAR LA CCEDA POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE PESCHADOIRES

Monsieur le maire explique au conseil municipal que suite à des changements réglementaires sur la dématérialisation des ajustements sont à prévoir afin de permettre aux communes d'utiliser de nouvelles fonctionnalités comme l'envoi dématérialisé des décisions gratuites pour les dossiers déposés en ligne et payante via une lettre recommandée électronique pour les dossiers papiers. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité

SMTUT – Approbation de la convention de mise à disposition de l'emprise foncière relative aux abris bus et poteaux d'information

Afin de permettre la bonne exploitation du réseau, le SMTUT doit mettre en place du mobilier urbain sur les arrêts nécessaires à l'exploitation, qui consiste en l'implantation de poteaux d'information et d'abribus sur le trottoir. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité

Autorisant la vente d'un bien d'une section de commune (en l'absence de commission syndicale) Une partie de la parcelle AK 107 lieu-dit Vernières

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de cession et autorise la consultation et la convocation des électeurs de la section. Vote à l'unanimité

Autorisant le passage par l'Impasse des joncs pour l'accès à la parcelle exploitée cadastrée ZH 11

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la vente des terrains situés chemin des torrents, il conviendrait de laisser un accès depuis l'Impasse des Joncs sur le domaine privé de la Commune. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité.

Application de la théorie de l'imprévision pour les marchés publics.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une révision de prix concernant la rénovation du groupe scolaire en application de la théorie de l'imprévision pour les marchés publics. Cette révision consiste à faire évoluer le prix d'un marché en tenant compte des circonstances économiques survenues en cours d'exécution des travaux. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de PESCHADOIRES peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en ce qui concerne l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant la pause méridienne. Le conseil municipal émet un avis favorable. Vote à l'unanimité.

La secrétaire de séance
Sandrine CHALARD

Chalard

Le Maire
Florent MONEYRON

